



CHILLY-MAZARIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 AVRIL 2021**

Nombre de membres

en exercice : 35
Présents : 26
Représentés : 9
Excusé : /
Absent : /

L'an deux mille vingt et un, le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

PRÉSENTS : MME REZGUI, Maire, M. LACAMBRE, MME GY, M. PROPONET, MME LOYAU, MM. CRUSE, JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, ADJOINTS ; MM. SERRES, HAMONIC, MME BOUGE, M. SOUSA, MME YENKETRAMDOO, MM. PAUDELEUX, RICCARDI, POLICE, BOUKOUNA, DEBBI, MME HADJIAT ; MME CINOSI-GIRARD, MM. BOUCHE, RIBEIRO-CAPITAO, MMES LEANZA, SICSIC, M. RODRIGUES, FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

REPRÉSENTÉS :

MME GREMION POUVOIR A MME LOYAU
MME LE PALUD POUVOIR A M. PAUDELEUX
MME MALBEC POUVOIR A MME GY
MME NAOUM-GHAZIEFF POUVOIR A MME YENKETRAMDOO
MME MICHON POUVOIR A M. LACAMBRE
MME MORIEZ POUVOIR A M. JANUS
M. FERYN POUVOIR A M. DEBBI
M. GNADRE POUVOIR A MME CINOSI-GIRARD
MME LACARRIERE-FARGES POUVOIR A M. BOUCHE

EXCUSÉ : /

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Kenza HADJIAT

Rafika REZGUI souhaite introduire la séance par quelques propos liminaires relatifs aux mesures prises par la collectivité à la suite des récentes annonces gouvernementales liées à la crise sanitaire.

La commune de Chilly-Mazarin a déposé sa candidature, le 13 janvier 2021, pour l'ouverture d'un centre de vaccination auprès du Sous-Préfet et de l'ARS. A défaut de réponse, Rafika REZGUI a relancé



Monsieur le Préfet de l'Essonne les 3 et 25 mars 2021. Afin d'appuyer la candidature de la commune, un centre de vaccination a été installé, le 30 mars 2021, au gymnase Jesse Owens, et des vidéos de communication ont été réalisées pour interpeller l'Etat. Le 2 avril 2021, un nouveau courrier a été envoyé à Monsieur le Préfet pour lui proposer de mutualiser notre futur centre de vaccination avec celui de Longjumeau afin de couvrir 6 jours sur 7.

Des créneaux de vaccination pour les plus de 70 ans sont désormais réservés et disponibles depuis plus de 3 semaines maintenant. 430 personnes ont ainsi été vaccinées ou ont un rendez-vous qui leur a été fixé.

Rafika REZGUI annonce que les écoles de la commune sont ouvertes uniquement pour les enfants des personnels prioritaires. Les enfants des écoles maternelles Château, Pasteur, Centre, Roseaux, Saules, et Kergomard sont accueillis à l'école maternelle Château. Quant aux enfants des écoles élémentaires Pasteur, Château, Curie, La Fontaine, ils sont accueillis à l'école élémentaire Château. Durant les vacances scolaires, les enfants des personnels prioritaires uniquement seront reçus dans les centres de loisirs. Les maternels seront accueillis à Château et les élémentaires aux Temps Modernes. Pour la petite enfance, les enfants de ces professionnels prioritaires seront gardés à la crèche Mazarin. Les assistantes maternelles conservent le droit d'exercer leur activité. Elles continuent d'accueillir normalement (jauge de 8 mineurs, y compris leurs propres enfants).

La mairie annexe sera fermée les samedis 10 et 17 avril, il n'y aura donc pas d'activités postales. Le conservatoire étant fermé, les cours en distanciel vont être remis en place. La médiathèque quant à elle reste ouverte.

2

1 – ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION VILLE & AEROPORT.

Rafika REZGUI présente conjointement avec Christian PROPONET l'association Ville & Aéroport en insistant sur l'intérêt local d'y adhérer de nouveau puisque la précédente municipalité avait décidé de s'en retirer en 2015. En effet, l'association vise à regrouper les villes riveraines d'aéroports permettant un échange d'expériences, et également une action concertée notamment concernant l'adoption du nouveau plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport d'Orly. Cette adhésion a également pour objectif d'œuvrer en faveur d'une juste retombée économique de l'activité de cet aéroport pour les Chiroquoises et Chiroquois.

Martine CINOSI-GIRARD indique que de nombreux Chiroquois rencontraient des difficultés concernant leurs demandes de subventions pour l'insonorisation de leur logement en l'absence de retour des Aéroports de Paris à ce sujet.

Rafika REZGUI indique que la municipalité prendra régulièrement contact avec leur interlocuteur au sein des Aéroports de Paris. Cela suppose un pilotage étroit et de requérir fréquemment un bilan sur les avancées des dossiers.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'adhésion de la commune de Chilly-Mazarin à l'association « Ville & Aéroport ».
- **PRECISE** que le montant de la cotisation annuelle est arrêté par l'Assemblée Générale ordinaire de l'association chaque année sur proposition du Conseil d'Administration et est

notamment fixé à 0,10 euros par habitant, en 2021 pour les communes, sur la base du dernier recensement et plafonnée à 6 500 €.

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents afférents à cette adhésion.
- **DESIGNE** comme représentant de la Ville au sein cette association, Monsieur Christian PROPONET.
- **DIT** que les dépenses en résultant seront financées sur les crédits ouverts à cet effet au budget communal, et que les crédits seront prévus chaque année au budget concerné.

Résultat du vote : UNANIMITE.

2 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020.

Dominique LACAMBRE présente le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le percepteur. Ce compte retrace les entrées et les sorties d'argent de la commune constatées par ce dernier.

Le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2020.
- **ARRÊTE** le compte de gestion de l'année 2020, annexé à la présente délibération.

Résultat du vote : UNANIMITE.

3 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020.

Dominique LACAMBRE indique que le compte administratif retrace les dépenses et recettes de la collectivité en 2020. L'exercice 2020 a été particulièrement marqué par la crise sanitaire, ce qui se traduit dans les comptes.

Il présente ensuite les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. En fonctionnement, la commune est en déficit de 130 000 euros en raison, d'une baisse de 6 % des produits des services. Toutefois, en investissement, il faut noter un excédent de 1,6 million.

Le coût de la crise sanitaire (moindres recettes et dépenses supplémentaires) atteint 1,5 million d'euros, notamment du fait des pertes de recettes pour l'ensemble des activités : restauration scolaire, accueils périscolaire, activités culturelles et conservatoire, activités sportives, piscine..., ainsi que pour l'achat des masques, gels et tests.

Le Conseil Municipal :

- **DONNE** acte de la présentation du compte administratif de l'exercice 2020.
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier, relatives aux reports, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.
- **CONSTATE** les résultats suivants :
 - Un excédent à la section de fonctionnement de + 4 469 421, 69 €
 - Un solde d'exécution d'investissement de - 1 128 160,63 €
 - Un solde des restes à réaliser de 453 572,36 €



RESULTAT	Fonctionnement (F)	Investissement (I)	Total (F) + (I)
Dépenses de l'exercice	28 021 140,37 €	4 455 915,63 €	32 477 056,00 €
Recettes de l'exercice	27 891 059,05 €	6 220 184,35 €	34 111 243,40 €
Soldes de l'exercice (A)	- 130 081,32 €	1 764 268,72 €	1 634 187,40 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté (B)	4 599 503,01 €	- 2 892 429,35 €	1 707 073,66 €
Résultat cumulé (A) + (B)	4 469 421,69 €	- 1 128 160,63 €	3 341 261,06 €
Restes à réaliser en dépenses (1)		1 092 756,68 €	1 092 756,68 €
Restes à réaliser en recettes (2)		1 546 329,04 €	1 546 329,04 €
Solde des restes à réaliser (1) + (2)		453 572,36 €	453 572,36 €
Résultat de l'exercice	4 469 421,69 €	- 674 588,27 €	3 794 833,42 €

- **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2020, annexé à la présente délibération.

Résultat du vote : UNANIMITE – Madame la Maire s'est retirée au moment du vote, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT.

4 – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020.

Le compte administratif 2020 de la collectivité présentant un excédent de fonctionnement, Dominique LACAMBRE propose au Conseil Municipal de reporter ce résultat d'une part en section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » et d'autre part en section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté ».

Olivier BOUCHE soutient que la gestion économique de l'ancienne équipe municipale justifie cet excédent budgétaire.

Rafika REZGUI précise qu'un excédent budgétaire trop important révèle les imprécisions du budget et que de nombreuses dépenses nécessaires n'ont pas été réalisées.

4

Le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** que le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2020 présente un excédent de fonctionnement de 4 469 421,69 €.
- **DÉCIDE** l'affectation définitive du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

Section d'investissement :

- Compte 1068. Excédents de fonctionnement capitalisés 674 588,27 €

Section de fonctionnement :

- Compte 002. Résultat de fonctionnement reporté..... 3 794 833,42 €

Résultat du vote : UNANIMITE.

5 – BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2021 : ADOPTION.

Dominique LACAMBRE présente un powerpoint détaillé et énonce dans un premier temps les lignes directrices ayant guidé la rédaction de ce budget primitif 2021. Il indique ainsi que la municipalité ne transigera pas sur la sécurité, la propreté et le lien social, malgré les difficultés résultant de la crise sanitaire. Les impôts ne sont pas augmentés et une priorité sera accordée à la jeunesse notamment

par une remise à niveau des équipements numériques au sein des écoles et la création de structures à destination des jeunes.

Nathalie LEANZA note les actions consacrées aux actions d'amélioration énergétique, mais estime insuffisant le budget dédié à la végétalisation de la commune et s'étonne de l'absence de ligne budgétaire consacrée à la cause animale.

Dominique LACAMBRE répond qu'un travail est en cours pour la réalisation de micro-forêts urbaine et que la revitalisation de la commune passera surtout par l'établissement du nouveau Plan Local d'Urbanisme. Sur la cause animale, il est prévu la signature d'une convention avec une association pour recueillir les chats et les stériliser.

Au sujet du marché, Martine CINOSI-GIRARD souhaiterait savoir comment la municipalité envisage de le redynamiser, ce qu'il advient du contentieux avec le délégataire et ce que la municipalité envisage au terme de la délégation de service public.

Dominique LACAMBRE indique que des travaux intérieurs sont prévus cette année au marché. Le contentieux avec le délégataire est toujours en cours et des négociations se poursuivent. En ce qui concerne les modalités de gestion à venir, il convient de prendre en considération les avantages, les inconvénients et la complexité induite par la gestion directe d'un marché. La réflexion sera menée en associant les commerçants.

Pedro RIBEIRO-CAPITAO évoque la question du handicap et de l'accessibilité des équipements publics. Qu'est-il prévu pour l'accessibilité du centre du Montcel ? A ce titre, il trouve également le budget consacré à l'accessibilité trop faible. Il s'interroge également sur les actions concrètement prévues par la municipalité en faveur des jeunes.

5

Dominique LACAMBRE indique que l'enveloppe budgétaire sur l'accessibilité ne porte que sur les mises en conformité AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée). La somme qui sera réellement dépensée pour l'accessibilité se situe bien au-delà de ce montant. Pour le centre du Montcel, des études sont en cours afin de recenser les travaux à effectuer pour rendre le site plus accessible.

Julien RODRIGUES demande des précisions sur la labellisation « France Services » souhaitée par la municipalité. Dominique LACAMBRE précise que cette labellisation ne pourra intervenir qu'à l'issue des travaux qui seront réalisés au cours de l'été 2021 dans la mairie annexe.

Rafika REZGUI rappelle qu'il est nécessaire d'avoir une approche de planification sur l'ensemble du mandat et que la totalité du programme municipal ne peut pas être mis en œuvre dès la première année. Elle revient aussi sur la cause animale et indique que la place de l'animal est importante en ville et d'autant plus dans ce contexte sanitaire. Elle propose à ce titre à l'un des membres de l'opposition de participer au groupe de travail sur la place de l'animal dans la ville.

Rafika REZGUI s'étonne de l'insistance de l'opposition sur les questions relatives à la jeunesse, alors que l'ancienne équipe a démolit les principaux lieux où la jeunesse pouvait se retrouver : démolition du

gymnase et du mur d'escalade, destruction du hangar, ainsi que la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC).

Martine CINOSI-GIRARD précise que le hangar était délabré et qu'il était même dangereux d'accueillir des enfants. Elle ajoute que le projet de l'ancienne municipalité était de construire une salle polyvalente.

Rafika REZGUI s'interroge pour savoir si la seule solution était le bulldozer et la démolition, plutôt que de maintenir, entretenir et réparer ces équipements ? Jean-Pierre CRUSE rappelle également tous les cours de danse, d'art plastique, de labo photo, d'atelier de tapisserie, de lutherie, les cours de théâtre, de gym, de yoga, de spéléo, des cours d'anglais, d'espagnol... qui pouvaient se tenir dans l'ancienne MJC et qui n'auraient pas été possibles dans le projet de salle polyvalente.

Martine CINOSI-GIRARD demande des précisions sur les travaux de sécurisation des écoles. Rafika REZGUI indique que des travaux de sécurisation des écoles et des équipements publics sont prévus dans le cadre de Vigipirate puisque ces dépenses n'ont pas été engagées depuis 2015, date des attentats.

Jean-Pierre CRUSE veut insister sur la démocratie continue et impliquante, pour réussir la transition écologique, en lien avec la population et non pas de façon verticale.

Olivier BOUCHE intervient à son tour en pointant la dégradation des finances dans le contexte de pandémie et qu'à ce titre des mesures exceptionnelles sont à envisager. Il note un déséquilibre d'approche entre les recettes en berne et l'obstination à l'augmentation des dépenses, notamment des dépenses de personnel. S'il est d'accord avec le maintien de la qualité du service public, cela ne doit pas signifier une augmentation disproportionnée des dépenses. Pour autant, les charges de personnels vont atteindre un niveau inégalé, malgré le contexte difficile.

6

Dominique LACAMBRE rappelle que le budget a été préparé dans une logique de prudence et pour accompagner les Chiroquois au regard de la situation exceptionnelle que nous vivons. L'augmentation des dépenses de personnel est notamment liée à des obligations légales, qu'il convient de respecter et le recrutement de cadres se justifie par le souhait de miser sur l'apport de compétences techniques et d'encadrement. Par ailleurs, des dépenses informatiques importantes s'avèrent désormais un investissement nécessaire pour la mise en place du télétravail et la continuité du service.

Rafika REZGUI déclare que, malgré le contexte difficile, la municipalité est fière de voter un budget sans fermeture de structure ou d'équipements. Il n'a pas non plus été question de dégrader le service public ou d'augmenter les impôts, mais au contraire d'accroître le niveau des services.

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021, présenté en annexe et arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	31 517 858,25 €
Recettes	31 517 858,25 €
Section d'Investissement	
Dépenses	9 654 917,31 €
Recettes	9 654 917,31 €

- DIT le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement, par chapitre et par opération en section d'investissement.

Résultat du vote : 27 POUR (R.REZGUI, D.LACAMBRE et le pouvoir de MH.MICHON, I.GY et le pouvoir de D.MALBEC, C.PROPONET, D.LOYAU et le pouvoir de K.GREMION, JP.CRUSE, A.JANUS et le pouvoir de L.MORIEZ, B.RICCIARELLI, JC.DELIANCOURT, M.SERRES, P.HAMONIC, V.BOUGE, A.SOUSA, G.YENKETRAMDOO et le pouvoir de M.NAOUUM-GHAZIEFF, F.PAUDELEUX et le pouvoir de S.LE PALUD, D.RICCARDI, E.POLICE, S.BOUKOUNA, S.DEBBI et le pouvoir de C.FERYN, K.HADJIAT) – 8 CONTRE (M.CINOSI-GIRARD et le pouvoir de T.J.GNADRE, O.BOUCHE et le pouvoir de C. LACARRIERE-FARGES, P.RIBEIRO-CAPITAO, N.LEANZA, S.SICSIC, J.RODRIGUES).

6 – BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2021 - INVESTISSEMENTS : CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP).

Dominique LACAMBRE rappelle que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel. Dès lors, il propose au Conseil Municipal de retenir une opération ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2021 : la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

7

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création de l'autorisation de programme Révision du Plan Local d'Urbanisme, d'un montant total de 250 000 €.
- **DECIDE** de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante :

PLU	C.P. 2021	C.P. 2022	C.P. 2023	Total A.P.
	100 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	250 000,00 €

- **DIT** que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.
- **PRECISE** que l'autorisation de programme fait l'objet des financements suivants : 38 763 € déjà notifiés par l'Etat.
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, à l'exécution de ces programmes ajustés des modifications présentées.

Résultat du vote : 27 POUR (R.REZGUI, D.LACAMBRE et le pouvoir de MH.MICHON, I.GY et le pouvoir de D.MALBEC, C.PROPONET, D.LOYAU et le pouvoir de K.GREMION, JP.CRUSE, A.JANUS et le pouvoir



de L.MORIEZ, B.RICCIARELLI, J.C.DELIANCOURT, M.SERRES, P.HAMONIC, V.BOUGE, A.SOUSA, G.YENKETRAMDOO et le pouvoir de M.NAOUM-GHAZIEFF, F.PAUDELEUX et le pouvoir de S.LE PALUD, D.RICCARDI, E.POLICE, S.BOUKOUNA, S.DEBBI et le pouvoir de C.FERYN, K.HADJIAT) – 8 CONTRE (M.CINOSI-GIRARD et le pouvoir de T.J.GNADRE, O.BOUCHE et le pouvoir de C. LACARRIERE-FARGES, P.RIBEIRO-CAPITAO, N.LEANZA, S.SICSIC, J.RODRIGUES).

7 – TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR 2021.

Dominique LACAMBRE énonce que malgré l'accroissement des charges, l'évolution défavorable des dotations de l'Etat, l'incertitude de l'évolution des droits de mutation et l'environnement économique, le budget de la Ville peut être équilibré en 2021 sans hausse de la fiscalité locale tout en préservant la qualité du service public de proximité et un haut niveau d'investissement. Il propose ainsi au Conseil Municipal de reconduire les taux de taxe sur le foncier bâti et non-bâti définis en 2020.

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** les taux des impôts directs locaux pour l'année 2021, comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties..... : 28,69 %, (composé du taux communal 2020 : 12,32% et du taux départemental 2020 : 16,37%)
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... : 21,86 %

Résultat du vote : UNANIMITE.

8 - BUDGET PRINCIPAL 2021 : REPRISE DES PROVISIONS BUDGETAIRES.

Dominique LACAMBRE soumet aux membres du Conseil Municipal une délibération visant à la reprise partielle des provisions constituées sur l'exercice 2020 à hauteur de 912 967 €. Il détaille ainsi les provisions reprises, ajustées et maintenues.

8

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de choisir le régime optionnel des provisions, c'est-à-dire la budgétisation totale du provisionnement.
 - **DÉCIDE** de reprendre sur l'exercice 2021 les provisions, dont le risque n'est plus susceptible de survenir, suivantes :
 - La provision à hauteur de 50 547,88 €, correspondant au reliquat de la demande indemnitaire formulée par un agent communal des suites de l'annulation de son licenciement pour abandon de poste,
 - La somme de 12 300 €, correspondant à la réclamation du syndicat des copropriétaires de l'immeuble Signal des suites d'infiltrations en provenance du domaine public,
 - La somme de 70 000 €, correspondant à la demande indemnitaire formulée par le Syndicat Intercommunal de Restauration de Massy, Chilly-Mazarin et Épinay-sur-Orge relative aux pertes financières subies du fait de la baisse des commandes de repas.
- Pour un montant total de 132 847,88 €.
- **DIT** que le montant total des provisions pour risque est ramené de la somme de 1 145 814,88 € à la somme de 912 967 €, constitué et ajusté comme suit :

- 500 000 €, correspondant à la réclamation de la société Eiffage Immobilier des suites de l'annulation d'un programme immobilier,
- 300 000 € correspondant à une partie de la réclamation de la société Les fils de Madame Géraud liée au conflit opposant cette dernière à la commune concernant la réévaluation des droits de place du marché d'approvisionnement,
- 58 587 € correspondant à une partie de la réclamation de la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture pour l'absence de versement par la Ville du salaire du Directeur de la MJC pour l'année 2015-2016,
- 26 380 € correspondant à une partie de la réclamation d'un agent communal des suites de l'annulation d'une mesure de mutation d'office,
- 20 000 € correspondant à une partie de la réclamation, par le mandataire judiciaire à la liquidation de la Maison des Jeunes et de la Culture, d'une subvention sur projet dont le versement a été refusé,
- 7 000 € correspondant à une partie de la réclamation d'un agent communal des suites de l'annulation d'une mesure de mutation d'office,
- 1 000 € correspondant à la réclamation d'un agent liée à ses astreintes.

Résultat du vote : UNANIMITE.

Questions diverses :

Aucune question diverse n'a été déposée.

9

Chilly-Mazarin, le 6 avril 2021



**La Maire,
Rafika REZGUI**

